



# PLAN D'ACTION EN RÉPONSE À LA DÉTECTION DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

## VILLE DE SAINT-LAMBERT

Par Marie-Eve Ferland

Steve Desrochers et

Simon Bédard-Goulet

8 septembre 2023

## 1. Plan de communication

Malheureusement, vu l'âge des infrastructures et du parc immobilier de la ville de Saint-Lambert, la détection annuelle de plomb, au cours des dernières années, a quelquefois révélé la présence de plomb dans l'eau destinée à la consommation au niveau résidentiel de façon sporadique. Ainsi, 40 adresses, bien que seulement 20 sont requises au niveau réglementaire, sont échantillonnées annuellement pour la détection du plomb et du cuivre dans la ville depuis quelques années afin de respecter la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2022, 5 adresses ont manifesté un taux de plomb plus élevé que la quantité recommandée par Santé Canada et la Santé publique du Québec dans l'échantillon de 40 adresses.

1.1 Voici les **étapes du plan d'action** mis en branle par la Ville suite à l'échantillonnage de plomb qui sera en vigueur à compter de 2023 (effectué également avant cette date) :

- 1.1.1 La division de l'environnement, par souci de transparence, communique tous les résultats aux adresses échantillonnées par voie postale et donne pour chaque adresse l'information qui s'applique à sa situation ainsi que les coordonnées de la division de l'environnement. (Voir lettre type, annexe 1).
- 1.1.2 Nous communiquons (ou notre consultant externe mandaté) ensuite avec le bureau régional du ministère et de la DSP afin de signaler la présence de plomb et les mesures prises.
- 1.1.3 Lors d'une détection d'une concentration de plomb significative ou supérieure à la norme, un deuxième échantillonnage est prévu si la rue n'est pas déjà connue comme ayant des conduites en plomb du côté de la ville;
- 1.1.4 L'équipe des Travaux publics va systématiquement vérifier si l'entrée de service est en plomb du côté de la ville lors de la détection d'un niveau supérieur ou significatif aux normes;
- 1.1.5 Lors d'une détection de plomb dans une rue qui n'est pas connue comme étant possiblement problématique, le plan d'échantillonnage de l'année subséquente est ajusté en conséquence;
- 1.1.6 Une fois ceci réalisé, nous confirmerons au ministère que les résidents ont bien été avisés du dépassement et des mesures à prendre pour réduire l'exposition au plomb. Comme mentionné plus haut les citoyens sont déjà informés par voie postale des risques et mesures à prendre pour réduire l'exposition au plomb;
- 1.1.7 Si un 2<sup>e</sup> échantillonnage s'avère nécessaire pour la détection et qu'il n'a pas été effectué durant l'année courante, il est effectué lors de l'échantillonnage de l'année subséquente.

1.2 En ce qui concerne le **dépassement du 1,0 mg/L de cuivre** (situation non rencontrée à ce jour)

- 1.2.1 La division de l'environnement communiquera avec le bureau du ministère et de la DSP de la Montérégie pour les informer des mesures prises ou prévues et les citoyens seront informés de la situation.
- 1.2.2 Des échantillons supplémentaires seront planifiés afin d'obtenir 2 échantillons conformes même si c'est en dehors de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre

### **1.3 Moyens de communication utilisés avec les citoyens**

Sur le site internet de la ville, le bilan annuel de la qualité de l'eau est publié chaque année dans la section de la page de la gestion de l'eau potable : <https://www.saint-lambert.ca/fr/gestion-eau>.

La municipalité communique les résultats et risques à ses citoyens par le site internet de la municipalité, par les lettres envoyées aux citoyens concernés, par des visites directes aux propriétés et par l'entremise de son équipe de sensibilisation environnementale estivale.

## **2. Stratégie de remplacement complet des entrées de service en plomb**

Lorsqu'une entrée en plomb est détectée du côté « ville », deux options sont possibles :

- 2.1 Le cas d'une réfection complète de la rue prévue à moyen terme (horizon 2 à 5 ans) incluant les entrées de service

Dans cette éventualité, le citoyen est informé de la date des travaux prévus de réfection prévus par la ville pour son tronçon de rue et des mesures à prendre pour limiter l'exposition au contaminant d'ici là.

- 2.2 Le cas d'une d'un remplacement ponctuel

Dans le cas d'un branchement qui semble ponctuel et non prévu pour la réfection à moyen terme, des travaux ponctuels sont prévus par les Travaux publics pour refaire l'entrée d'eau du côté ville et encourager le citoyen à faire les travaux de son côté en même temps.

- 2.3 Si les conduites du côté citoyen sont également en plomb, et qu'il n'effectue pas les travaux en même temps que la Ville, un rappel est effectué concernant tous les impacts sur la santé du plomb.

- 2.4 Si les travaux ne sont pas effectués dans l'année suivant la détection de plomb, la ville fait un suivi annuel à l'interne et auprès du citoyen s'il y a un remplacement à faire du côté citoyen.
- 2.5 Après les travaux, un second échantillonnage est prévu pour confirmer qu'il n'y a plus de problème de contamination à l'adresse concernée.
- 2.6 La ville indique les remplacements effectués (registre des remplacements) dans sa base de données des adresses de suivi des teneurs en cuivre et plomb.

### 3. Description des solutions choisies pour modifier l'équilibre chimique de l'eau

Si l'équilibre chimique de l'eau est en cause, une stratégie concertée avec l'agglomération de Longueuil doit être développée et mise en place. Cependant, nous n'avons eu aucune lecture de pH plus faible que 7 lors de l'échantillonnage du cuivre et du plomb depuis 2019.

C'est avec l'équipe de la gestion de l'eau de Longueuil que ces mesures seront mises en place au besoin.

### 4. Suivi de l'efficacité des mesures correctrices mises en place

Encore une fois, une coordination sera nécessaire entre la Ville de Saint-Lambert et la Ville de Longueuil.

Si des mesures de suivi de pH ou tout autre produit s'imposent, l'agglomération de Longueuil devra faire les suivis par elle-même sur le réseau ou aviser la Ville de Saint-Lambert de cette nécessité le cas échéant.

Au besoin, un suivi des concentrations de plomb dans les bâtiments munis d'entrées de service en plomb pourra être effectué afin de vérifier l'efficacité du traitement de la corrosion ainsi que les risques d'exposition des utilisateurs.

## 5. Échéancier détaillé des actions à réaliser présentant les coûts qui leurs sont associés

5.1 Pour 2 des 5 adresses où le plomb a été détecté en 2022, des travaux de réfection complets viennent tout juste d'être réalisés en 2023 sur l'avenue Dulwich et ainsi corriger le problème. Puisque la ville remplace systématiquement les entrées de services dans l'emprise publique, il n'y a pas de coûts additionnels associés à la réfection de la partie publique des branchements lorsqu'on combine celle-ci aux travaux de reconstruction d'une rue, toutefois les travaux de reconstruction d'une rue ont un coût élevé (Environ 6M\$/km), la ville ne peut donc pas se permettre de faire beaucoup plus qu'un kilomètre par année, les rues ciblées étant choisies par les élus. Le remplacement du côté privé est effectué par le citoyen à ses frais, lorsque possible en coordonnant le tout avec les travaux de la ville, car il peut ainsi parfois réduire sa facture de quelques milliers de dollars. Le coût du côté privé assumé par le propriétaire varie beaucoup en fonction des installations en place, la facture se retrouve généralement entre 5000 et 15000\$.

Pour une adresse sur le boul. Queen et une autre sur l'av. Hickson, une réfection complète du secteur est prévue en 2025-2026 et les conduites seront changées à ce moment.

5.2 Pour la dernière adresse située également sur le boul. Queen mais hors de la zone des travaux de réfection mentionnée plus haut, des travaux de réfection ponctuels sont prévus par nos équipes en 2023 pour corriger la situation. Le coût du côté public assumé par la ville varie un peu en fonction des conditions du site et se retrouve généralement entre 10 000\$ et 20 000\$. La portion privée assumée par le propriétaire varie beaucoup en fonction des installations en place, la facture se retrouve généralement entre 5 000\$ et 15 000\$.

## 6. Conclusion

Même si ce plan d'action n'avait pas été rédigé précédemment, la ville de Saint-Lambert a un système de suivi annuel de la détection de présence de plomb dans l'eau et prends des actions correctives depuis plusieurs années. Le processus de suivi est maintenant formalisé et inclut le suivi des travaux correctifs ponctuels ou dans le cadre de réfection de rue, avec un responsable désigné, le spécialiste en gestion de l'eau au sein de la division de l'environnement et du génie.

## ANNEXE 1

### LETTRE TYPE POUR LE DÉPASSEMENT DE LA NORME DU PLOMB

Saint-Lambert, le 28 octobre 2020

Madame, Monsieur XX  
XX, rue XX

Saint-Lambert (Québec) XXX XXX

#### **Objet : Résultat de l'échantillonnage d'eau potable dans votre résidence**

Madame, Monsieur,

Le but de la présente lettre est de vous informer des résultats des analyses de la firme *EnvironeX*, firme mandatée par la ville de Saint-Lambert, pour effectuer l'échantillonnage de l'eau potable (concentration en plomb) sur le territoire.

Le prélèvement du **8 septembre 2021** indique une concentration en plomb de **0,1 mg/L**. Ce taux, supérieur à la norme sécuritaire de 0,005 mg/L, est plus élevé que dans la majorité des résidences testées. Il indique la présence d'une source de plomb (ex : entrée de service). Après une période de stagnation de l'eau dans la tuyauterie, (ex. : le maton ou après une absence prolongée), la concentration de plomb dans l'eau des premiers litres consommés peut être élevée et présenter un risque pour la santé.

Pour réduire votre exposition au plomb, consulter le feuillet « [Le plomb dans l'eau : quoi faire?](#) ».

Nous vous recommandons de vérifier votre conduite d'eau potable pour vous assurer qu'elle n'est pas en plomb. Vous pouvez le faire vous-même en trouvant la vanne et le tuyau au sous-sol. Observez le tuyau : le plomb est de couleur grise, n'a aucune résonance si on le frappe et laisse des marques métalliques lorsqu'on le gratte. De plus, il n'attire pas un aimant. Dans le doute, vous pourriez faire appel à un plombier. Si votre conduite s'avère être en plomb, vous

pourriez remplacer le raccordement de la section privée située entre la maison et le robinet de service, à vos frais.

Si la section publique située entre le robinet de service et le réseau d'aqueduc municipal est en plomb, son remplacement est sous la responsabilité de la Ville. Pour plus d'information sur le sujet, je vous invite à consulter les sites suivants :

[www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/index.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/index.htm)

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-eau-reseau-distribution/plomb>

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec la ligne environnement au 450 466-3199. Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Lydia Galichan-Jasmin  
Technicienne en environnement